

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 7

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-huit et le 14 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 7 mars, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, Mme ISABELLE GODEAS, Mme FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, Mme SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, Mme MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, Mme MICHELE CHAVE, Mme KATY COLDER, Mme NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEUILLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. DOMINIQUE GIRONNET, Mme NATHALIE GAUVRIT, M. DENIS MOLET, Mme NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES.

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. FREDERIC BAMIERE, (Pouvoir donné à Mme ISABELLE GODEAS), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à Mme SYLVIE PIEROT), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à Mme KATY COLDER), Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL (Pouvoir donné à M. LAURENT ROUX), Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT (Pouvoir donné à Mme NADINE MAURIN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL), Mme ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

**Etait absente excusée** : Mme ISABELLE SEROR

M. PHILIPPE BAUMLIN a été élu secrétaire de séance

### **DÉLIBÉRATION n°2018/21**

**Objet : Intégration et acquisition de l'espace vert de l'impasse des Amandiers dans le domaine public communal**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de L'Union a été sollicitée par le Comité Syndical de la Copropriété des Amandiers, en date du 29 novembre 2016, pour récupérer l'espace vert de l'impasse des Amandiers. La rue et l'impasse des Amandiers desservent ces habitations au niveau de la voirie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de L'UNION a adopté le principe de classement de ces voies et de l'espace vert, par délibération du Conseil Municipal, en date du 05 mars 1976, après enquête publique.

Pour autant, aucun acte de mutation n'est venu valider cette intégration des voies et espace vert dans le domaine public communal.

Considérant que la voirie est de compétence communautaire depuis le 1er janvier 2009, date de la création de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse,

Envoyé en préfecture le 16/03/2018

Reçu en préfecture le 16/03/2018

Affiché le 16 MARS 2018

Recevoir  
Levraut

ID : 031-213105612-20180316-D2018\_21-DE

Considérant que le Conseil Métropolitain a délibéré en date du 30 novembre 2017 pour valider l'intégration de ces voies dans le domaine public communautaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal

- De valider l'intégration de l'espace vert dans le domaine public communal par acte notarié, en vue d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle AD 757.
- De procéder à l'acquisition à l'euro symbolique, auprès du Comité Syndical de la Copropriété des Amandiers, de la parcelle cadastrée AD 757, d'une surface de 55 m<sup>2</sup> et issue de la parcelle AD 27.
- De classer cet espace vert, situés sur la Commune de L'Union, dans le domaine public communal,
- De l'autoriser à signer tout document y afférent

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

#### Article 1

A l'unanimité,

- De valider l'intégration de l'espace vert dans le domaine public communal par acte notarié, en vue d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle AD 757.
- De procéder à l'acquisition à l'euro symbolique, auprès du Comité Syndical de la Copropriété des Amandiers, de la parcelle cadastrée AD 757, d'une surface de 55 m<sup>2</sup> et issue de la parcelle AD 27.
- De classer cet espace vert, situés sur la Commune de L'Union, dans le domaine public communal,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document y afférent

*Pour copie conforme,*

Le Maire,  
Marc PÉRE

- Transmis le 16 MARS 2018

- Affiché le 16 MARS 2018

Pour le Maire,  
et par délégation,  
L'Adjoint au Maire  
David ROFÉ

